

Etat comparatif des principales importations du Royaume-Uni en Canada durant les dix mois terminés les 31 janvier 1932 et 1933—Fin

	Quantités		Pour cent	
	1932	1933	1932	1933
LithoponeLv.	1,681,341	2,203,720		
OxydesLv.	1,022,432	1,095,167		
Blanc de zincLv.	2,639,697	4,852,053		
Potasse, et composés de potasseLv.	370,428	485,247		
Soude, et composés de soudeLv.	15,447,188	18,430,356		

Cette énumération est quelque peu ennuyeuse, mais je tiens à répondre à cette critique amère du Gouvernement touchant la diminution du commerce. Evidemment, le commerce canadien diminue comme celui de tous les autres pays à cause de la déplorable baisse des prix. Mais si l'on établit que malgré tout le Canada maintient son volume d'affaires dans une certaine mesure il me semble qu'il y a lieu de s'encourager et d'espérer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander si le ministre a des relevés semblables portant sur le commerce général?

L'hon. M. STEVENS: J'arrive à ce point-là. Ce serait fatiguer la Chambre que d'entrer dans tous les détails mais je donnerai un court résumé du commerce nouveau que nos diverses agences commerciales à travers le monde ont réussi à diriger de notre côté. Il s'agit ici de l'augmentation de la valeur de commerce, ou des nouvelles ventes effectuées dans les agences établies aux endroits suivants: Athènes, Batavia, Londres, Bristol, Liverpool, Glasgow, Dublin, Oslo, Bruxelles, Hambourg, Milan, Paris, Rotterdam, Melbourne, Auckland, Calcutta, Port-d'Espagne (Trinité), Kingston (Jamaïque), Rio-de-Janeiro, la Havane (Cuba), la ville de Panama, Lima (Pérou), Mexico, Buenos-Ayres, New-York, Shanghai, Hong-Kong, Tokio, Kobé, Capetown et le Caire. Dans toutes ces villes nos agences ont réussi à écouler des quantités importantes de nos marchandises et les statistiques nous montrent que dans les 603 agences commerciales le chiffre de nos affaires a augmenté de 11 millions de dollars. Voilà qui fait bien voir le travail effectif du ministère et des fonctionnaires, de même que l'importance des résultats obtenus.

J'arrive maintenant à la question soulevée par le très honorable chef de l'opposition, il y a un moment. Il m'a demandé si nous pouvions exposer quoi que ce soit établissant une augmentation générale de nos affaires. Je ne veux pas affirmer que l'augmentation se fait sentir dans toutes les divisions de nos activités commerciales ou de nos exportations. J'ai sous la main, cependant, un tableau comparatif pré-

[L'hon. M. Stevens.]

paré à ma demande par le Bureau de la statistique indiquant bien que la diminution du total de notre commerce, au regard du chiffre de 1930, n'est que de 5 p. 100. Je parle ici de nos exportations dans tous les pays de l'univers. Ce résultat est, je crois, des plus satisfaisant. Notre calcul est fondé sur le principe que voici: je ne fais entrer dans cet état, dans l'un et l'autre cas, que les exportations calculées aux prix de 1930 et aussi aux prix de 1932. Nous prenons le chiffre d'affaires de l'année 1932 et le convertissons au niveau des prix de 1930, ou bien nous appliquons au volume d'affaires de 1932 les prix de 1930. Par une nouvelle évaluation de la valeur des marchandises exportées en 1932 au prix de 1930 nous obtenons le résultat suivant:

Exportations	
1930	\$895,000,000
1932	840,000,000

Et donc une diminution de \$44,000,000 ou d'environ 5 p. 100. Ces chiffres établissent, ce me semble, l'importance du travail que nous faisons pour maintenir le volume de notre commerce à l'étranger.

L'autre jour, notre très honorable collègue nous a fait un reproche en disant que la diminution des recettes des douanes était due à notre tarif douanier. Or, et ce sont ses propres paroles, il a dit que notre tarif avait été augmenté au mois de mai et qu'ensuite le chiffre de nos importations avait diminué, les recettes des douanes avaient été moins considérables, passant de 145 millions, en 1931, à 69 millions seulement en 1932. A l'appui de sa thèse il expose un tableau de pourcentages. Il indique à l'aide de ce tableau qu'en 1926 la proportion des recettes des douanes relativement à nos recettes totales était de 42, mais qu'elle n'était plus que de 28 en 1933. L'honorable député veut d'abord prouver que la diminution de nos recettes des douanes, quand on les compare à nos recettes totales, c'est-à-dire 28 au lieu de 42 p. 100,—diminution, on l'aura constaté de 33½ p. 100,—a été entièrement due à l'établissement d'un tarif douanier de restriction. Je prie la Chambre de bien vouloir suivre l'exposé que je vais faire des indices des prix au Canada, aux Etats-